

CHARTRE HÉBERGEMENT DU STAGIAIRE DU 31^{ème} FESTIVAL ARTE FLAMENCO

RÈGLES GÉNÉRALES

- L'hébergement collectif au Lycée Victor-Duruy, 2 avenue de Nonères à Mont-de-Marsan est prévu du **lundi 1 juillet à partir de 18h au dimanche 7 juillet jusqu'à 12h**.
- Le prix du logement est de **60 euros** (+frais de réservation) la semaine, quelle que soit la durée de votre séjour.
- Lors de votre arrivée sur les lieux, les emplacements ne sont pas attribués nominativement. Il appartient à chacun de s'installer à sa guise et en fonction des places disponibles au moment de son arrivée.
- Il vous appartient de **prévoir votre couchage** (drap housse, duvet, oreiller ou taie de traversin...), ainsi qu'un **cadenas** pour fermer votre armoire personnelle.
- Le petit-déjeuner n'est pas fourni. En revanche, une salle commune à chaque étage sera à votre disposition (possibilité de brancher bouilloire et cafetière).
- De 20h à 8h30, l'accès se fait sur présentation d'une pièce d'identité au gardien qui dispose de la liste des stagiaires. Il faut donc penser à **avoir toujours sur soi sa carte d'identité**. Le lycée reste en libre accès durant la journée.
- Pour être hébergé au lycée, le stagiaire mineur doit obligatoirement être accompagné de l'un de ses parents également stagiaire, ou être sous la responsabilité d'un autre stagiaire majeur également hébergé (et dont le nom devra figurer sur l'autorisation parentale du dit mineur).

RÈGLEMENT INTERIEUR DU LYCEE VICTOR DURUY

Il est impératif de :

- respecter au maximum le sommeil et la tranquillité des autres,
- apposer les draps sur les matelas,
- présenter sa carte d'identité au gardien pour pénétrer dans les locaux la nuit,
- garder les locaux propres,
- ranger les objets de valeur dans les armoires fermées (l'organisation ne sera pas responsable en cas de vol),
- libérer impérativement les chambres le dimanche 7 juillet avant 12h.

Il est interdit de :

- fumer à l'intérieur des locaux (des cendriers sont à disposition à l'extérieur des bâtiments),
- répéter en chaussures sur le lino (chambres et couloirs),
- laisser entrer dans le lycée des personnes extérieures,
- manger dans les chambres.

Toute dégradation avérée des lieux et du matériel mis à ma disposition devra être remboursée par mes soins.

Dans le cadre du 31^{ème} festival Arte Flamenco de Mont-de-Marsan, le/la stagiaire hébergé(e) atteste avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage formellement à la respecter. Une signature valant approbation de la charte sera requise à l'arrivée du stagiaire sur le site de son hébergement.